

Factures d'électricité: Bercy refuse la hausse préconisée

ÉNERGIE

Le gouvernement, sur le départ, refuse la hausse des coûts de transport de l'électricité proposée par la CRE début août.

Contrairement à la hausse des prix mise en œuvre en février, celle-ci n'aurait fait progresser la facture que de 1 à 2 %.

Sharon Wajsbrot
et Solène Cazenave

Le gouvernement sortant n'augmentera pas, à nouveau, les prix de l'électricité. Sur le départ, comme le reste du gouvernement, Bruno Le Maire et Roland Lescure ne veulent visiblement pas laisser ce cadeau souvenir aux électeurs. Dans un communiqué publié lundi, le régulateur de l'énergie a indiqué que la hausse de prix qu'elle a préconisée pour le 1^{er} août prochain, compte tenu de la hausse des coûts de transport d'électricité, a été refusée par le gouvernement.

« Je refuse toute augmentation des factures au mois d'août », a martelé Bruno Le Maire, qui plaide pour plus de « stabilité » et de « lisibilité » dans les factures.

Coût de transport

Concrètement, la Commission de régulation de l'énergie préconisait une hausse du tarif de transport d'électricité (TURPE) de près de 5 %, laquelle aurait fait gonfler les factures des 22 millions de clients qui bénéficient d'un tarif réglementé de l'électricité de 1 %, soit un surcoût annuel de 10 à 40 euros par ménage. Pour la CRE, cette nouvelle est liée à la progression des coûts des gestionnaires des réseaux de transport d'électricité comme Enedis, répercutés aux consommateurs.

Pris dans la tourmente politique après avoir augmenté les prix de l'électricité de 10 % en février dernier, le gouvernement veut éviter de rallumer la polémique. D'autant qu'en théorie, le tarif réglementé de vente de l'électricité devrait baisser en début d'année, compte tenu de la baisse des prix de gros de l'électricité sur les marchés. Pendant la campagne des législatives, Bruno Le Maire avait ainsi promis une baisse des factures de l'ordre de 10 %, voire 15 %, début 2025. Le pari de l'exécutif consiste donc à repous-



La Commission de régulation de l'énergie, présidée par Emmanuelle Wargon (à droite), préconisait une hausse des prix liée à la progression des coûts des gestionnaires des réseaux de transport d'électricité. Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire (à gauche), refuse « toute augmentation ». Photo Sipa

ser la hausse des coûts de transport préconisée par le régulateur pour la mettre en œuvre en début d'année prochaine, lorsque le tarif réglementé sera revu à la baisse, de façon à la rendre indolore pour les consommateurs.

« Ce yo-yo des prix est incompréhensible pour le grand public et nourrit un emballement médiatique insensé », pointe une source à Bercy. Le rattrapage de coûts de transport d'électricité viendra-t-il amoindrir la baisse des tarifs promise par l'exécutif ? A ce stade, Bruno Le Maire martèle que non. « Conformément à mon engagement, les prix de l'électricité baisseront de 15 % en février prochain », a-t-il encore promis lundi.

Nombreuses incertitudes

En réalité, à ce stade, beaucoup d'incertitudes subsistent pour que ce scénario se matérialise. La première concerne le niveau des prix

de l'électricité sur les marchés de gros au cours des six mois à venir – le tarif réglementé intègre une moyenne des prix observés pendant les deux années qui précèdent la réévaluation tarifaire.

La deuxième relève de la politique fiscale qui sera mise en œuvre par le prochain gouvernement. Remontée à 21 euros en février dernier, l'assise sur l'électricité est toujours inférieure à son niveau d'avant crise. Jusqu'ici, le gouvernement de Gabriel Attal a toujours expliqué qu'il souhaitait normaliser les choses et ramener cette taxe à 32 euros en début d'année prochaine pour réduire le coût pour les finances publiques des mesures dédiées à l'énergie.

Sur ce sujet comme sur d'autres, les arbitrages de Matignon seront clefs, car comme l'a rappelé Bruno Le Maire, le prochain gouvernement risque d'être confronté à un plan d'économies incontournable.

Dans une étude publiée lundi, la Banque de France rappelle que le bouclier énergétique a coûté 72 milliards d'euros à l'Etat depuis 2022, soit environ 2,6 % du PIB français. Ce bouclier a néanmoins été efficace. Si la France avait dépensé le même budget sous forme de versements aux ménages, cela aurait abouti à un « effet similaire », sur le revenu réel de ces derniers, mais en atténuant « deux fois moins » la baisse du taux de marge des entreprises, estime la Banque de France.

Le président de la Cour des comptes, Pierre Moscovici a néanmoins estimé dans une interview aux « Echos » que le choix du « quoi qu'il en coûte » était « discutable face au choc inflationniste ». Selon lui, les dépenses du bouclier énergétique ont été « pour beaucoup captées par les producteurs d'énergie, sans que cela empêche les Français de ressentir in fine des problèmes de pouvoir d'achat ». ■